



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES** Digne-les-Bains, le 05/03/ 2020

Portraits de Bas-alpines

Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, souhaite cette année mettre en avant le parcours de trois Bas-alpines, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes.

Vous trouverez ainsi en pièces jointes à ce communiqué les autoportraits de :

- **Laurie BLONDEL** (gardienne de la paix, officier de police judiciaire à la Brigade d'Ordre Public et de Soutien au commissariat de police de Digne-les-Bains) ;
- **Agnès PUT** : co-dirigeante de la Boyauderie Sisteronnaise, membre de l'Union Des Entreprises (UDE 04), de la Fédération Régionale dans l'Industrie Agroalimentaire, de la Fédération des Entreprises et des Entrepreneur de France (FEEF) et de la Chambre Syndicale de la Boyauderie Française (CSBF) ;
- **Clarisse VIENAT** : écrivaine, administratrice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 04).

Créée en 1910 par l'Allemande Clara Zetkin, la journée des droits des femmes visait principalement, à l'origine, à rappeler la lutte en faveur du droit de vote des femmes et de l'amélioration de leurs conditions de travail. Elle devient une journée internationale reconnue par les Nations Unies en 1977, et par le gouvernement français en 1982.

C'est l'occasion, à travers une journée de manifestations dans le monde, de faire un bilan sur la situation des femmes, de réfléchir sur les conditions de la femme, et de lutter contre les inégalités face aux hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes de la République. Il figure dans l'article premier de la Constitution du 4 octobre 1958 : « [La France] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens [...]. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Cependant, malgré une stricte égalité en droit, les hommes et les femmes ne sont pas égaux en fait. Afin de réduire ces disparités, les services de l'État et le réseau de ses partenaires mènent une action quotidienne en faveur de l'égalité.

Ainsi, une attention particulière est portée à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de l'action publique : éducation et formation, emploi et précarité, santé, culture, sports, etc.

**L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause nationale du quinquennat par le Président de la République le 25 novembre 2017.** La journée internationale des femmes, le 8 mars, permet de faire le point sur les avancées obtenues et de dresser les perspectives permettant de rendre effective l'égalité acquise par les textes.

Vous pouvez retrouver les chiffres clés de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'adresse suivante : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/vers-legalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-chiffres-cles-edition-2019/>

**Service de la communication  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex